

**DEMANDE D'AUTORISATION DE POSER TEMPORAIREMENT  
UNE BACHE SUR LA COMMUNE DE PLUNERET  
(à formuler trois semaines \* avant la date de la manifestation)**



Vu les règles relatives à l'installation de banderoles sur la commune de PLUNERET en date du 28 mars 2018

Dénomination :  
Représentée par :  
Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
N° téléphone :  
Adresse mail :

Je demande l'autorisation de mettre en place une banderole annonçant la manifestation dénommée :

Qui se tiendra le : \_\_\_\_\_ ou : du \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_ à (lieu) :

Fléchage : Oui / non

Si oui : Les supports de la signalisation routière sont exclus à la pose du fléchage. Il devra être modéré et dimensionné à la manifestation. Il sera apposé au mieux la veille et retiré le soir même ou au plus tard le lendemain.

Lieux implantation des banderoles (cocher l'endroit souhaité):

- L'espace en herbe situé entre la RD 765 et la rue Georges Pompidou (sens giratoire de Kergoho vers le giratoire du Branchoc),
- Le pourtour au giratoire de Kerfontaine,
- L'espace en herbe devant la salle Gilles Servat à Mériadec,
- L'espace en herbe au giratoire du Branchoc (sens Auray vers zone de Kerfontaine)

Date de pose envisagée :

Je m'engage à poser la (les) banderole (s) dix jours seulement avant la manifestation soit à partir de \_\_\_\_\_ et de la (les) retirer dans un délai maximum de 24 heures après. Je reconnais que cette demande ne vaut pas autorisation.

A \_\_\_\_\_, le  
Signature,

-----  
Cadre réservé à la mairie

- avis du service accueil mairie:  avis favorable  avis défavorable  
observations éventuelles :

- décision du maire ou de l'adjoint délégué :  accord  refus  
observations éventuelles :

A Pluneret, le

Copie de la décision : services techniques et police municipale de PLUNERET

\* Le maire ou son représentant se réserve le droit de refuser l'instruction de la demande ne respectant pas ce délai